

COMMUNE DE QUIBOU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER 2023

Le premier février deux-mille vingt-trois à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué mention faite de l'ordre du jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland COURTEILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roland COURTEILLE, Céline BANCAUD, Roland BOULANGER, Estelle GLOAGUEN, Annie LEPRINCE, Béatrice LEHODEY, Françoise LE CORRE, Julien COCHET, Évelyne SURVILLE, Stéphane GERMAIN et Corinne FERGANT.

Absents excusés : Messieurs Christophe CLERGÉ et Dominique FAÏON (pouvoir à Roland COURTEILLE).

Absents : Messieurs Julien MOTTIN et Emmanuel POULAIN.

Monsieur Roland BOULANGER est désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoires pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2022 est approuvé.

1-2023 Budget 2022 Arrêt des comptes

M. le Maire présente un état des finances locales prévisionnel, avant l'adoption du compte administratif 2022 pour les deux budgets :

Budget communal

- **Section de fonctionnement.**

Recettes : 1 080 147,37 € dont 596 570,08 € de report d'excédent antérieur
Dépenses : 420 886,26 €

- **Section d'investissement.**

Recettes : 425 365,62 € dont 400 000,00 € d'emprunt
Dépenses : 63 333,23 €

Durant cette présentation, notamment au chapitre 12 « Charges de personnel » du budget communal en section de fonctionnement - dépenses, M. le Maire propose de rémunérer les heures supplémentaires effectuées en 2022 par les deux agents communaux à temps complet.

Le coût pour la collectivité est de 5 038.28 €.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à mandater sur la paye de février 2023 les heures supplémentaires accomplies en 2022.

Budget lotissement

- **Section de fonctionnement.**

Recettes : 0,00 €
Dépenses : 187 700,13 €

- **Section d'investissement.**

Recettes : 0,00 €
Dépenses : 0,00 €

Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats présentés, prennent acte des finances locales avant l'adoption du compte administratif lors de la prochaine séance.

2-2023 Projet photovoltaïque, information et décision de principe

Le premier magistrat rappelle que par délibération du 5 octobre 2022, un partenariat a été adopté avec la société West Energie dans le cadre du projet de panneaux photovoltaïques.

Il informe que ce projet peut être subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat et peut bénéficier du Fonds vert, ce dispositif, inscrit dans la loi de finances 2023, aide les collectivités territoriales à renforcer leur performance environnementale.

Après avoir contacté le conseil régional, M. le Maire informe que la région peut subventionner à hauteur de 20 ou 30 % du montant du projet.

M. le Maire et M. Roland BOULANGER ont eu, en visioconférence, un échange avec le responsable administratif de la commune de Malaunay (Seine-Maritime), collectivité qui produit 1/3 de sa consommation.

M. Roland BOULANGER présente les acteurs du projet :

- Les producteurs : commune, agriculteurs, entreprises...
- La commune autoconsomme une partie de la production sur ses bâtiments.
- L'excédent produit peut être vendu à des entreprises, des particuliers, un bailleur social...

La commercialisation a lieu via une structure ad hoc, qui peut être une association, c'est ce qu'on appelle l'autoconsommation collective.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à poursuivre les démarches de ce projet.

3-2023 Délégation du maire

Conformément à la délibération N° 44 du 14 octobre 2020, M. le Maire informe le conseil municipal avoir ordonné les engagements suivants.

- Conseil départemental, location écran : 30 €
- QMD Canisy, transpalette : 422.54 €
- Blin électricité, radiateurs salle Auguste Marie : 1 410.12 €
- Sonélec, location micro : 70 €

Total : 1 932.66 €

Le conseil municipal donne quitus de ces dépenses à M. le Maire.

Questions diverses

• Magazine.

Mme GLOAGUEN informe remettre les derniers documents au prestataire en charge de la conception et de l'impression du magazine 2023. Un bon à tirer sera soumis avant l'impression de 450 exemplaires.

• Venue du Secrétaire Général de la Préfecture.

M. le Maire informe avoir reçu, accompagné de conseillers municipaux, M. le Secrétaire Général de la Préfecture le 31 janvier 2023.

La délégation s'est rendue au Cabas Quibois, à la boulangerie le Pain de mon grand-père, sur la plateforme de la Transpintelière et a été reçue par Mme Virginie Renaud, gérante de l'entreprise Isabelle Bâtiment et présidente du Conseil de Développement de Saint-Lô Agglo. La visite du bâtiment en construction du gac du Bas Castillon a également eu lieu.

Les élus ont aussi invité M. le Secrétaire Général à découvrir la ferme maraîchère de M. Antoine Desvages.

M. le Maire a présenté au Secrétaire Général les projets communaux engagés :

- Rénovation thermique de l'école, la cantine et la mairie.
- Mise en place de la géothermie pour ces mêmes bâtiments.
- Création d'un lotissement de 17 parcelles (dont 1 macro-lot).
- Pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école, la mairie et l'église dans le but de lancer un projet d'autoconsommation collective.

M. le Maire a évoqué avec M. le Secrétaire Général les subventions accordées par l'État dans le cadre de ces projets. Le premier magistrat informe le conseil municipal que les demandes de subventions ont reçues un accueil plutôt favorable des services de la préfecture, à confirmer après résultat des appels d'offres.

• 4-2023 Réunion RPI avec l'inspection académique et fermeture de classe.

Mme Céline Bancaud informe qu'une réunion s'est tenue avec l'inspecteur d'académie concernant la fermeture d'une classe au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Une commission se tiendra le 3 mars 2023 concernant cette éventuelle fermeture.

M. le Maire indique avoir abordé le sujet de l'organisation des écoles au sein du RPI avec M. le Secrétaire Général de la Préfecture lors de sa venue, en visitant les classes. Le représentant de l'État mentionne qu'il revient aux élus locaux de proposer une organisation scolaire afin de préserver les classes.

M. le Maire rappelle qu'un travail de fonds doit être effectué quant à la démographie scolaire et que les temps d'activité périscolaires doivent être réétudiés.

Le conseil municipal approuve cette position et autorise M. le Maire à contacter les édiles des communes voisines.

• Zone d'activité de la Chénée.

M. le Maire informe avoir reçu un courrier de M. le Président de Saint-Lô Agglo indiquant le refus de l'extension de la zone artisanale au lieu-dit « La Chénée », alors que ce projet a été adopté dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale en 2013.

Le premier magistrat propose au conseil municipal de ne pas adopter le PLUi lorsque celui-ci sera soumis au conseil municipal pour approbation.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, cette proposition.

- Promotion du lotissement.

M. le Maire informe que le projet de lotissement se présente bien. Il faut mettre en place la promotion pour la commercialisation des parcelles, M. le Maire propose d'en faire la publicité dans la presse, la radio locale et la pose de panneaux aux abords des routes les plus empruntées.

- 5-2023 Travaux à la Folie.

Après les travaux routiers réalisés à la Folie, une habitante du lieu-dit s'est plainte car sa cave est inondée.

Selon elle, ce serait la conséquence des travaux. M. GERMAIN avec M. KDUAL, maître d'œuvre, se sont rendus sur place. Une pompe a été installée afin d'évacuer l'eau. Un devis va être proposé par l'entreprise en charge des travaux.

M. le Maire propose que le règlement soit pris en charge par les trois parties au dossier soit l'habitante de la Folie, l'entreprise PIGEON TP et la commune.

Le conseil municipal approuve ce principe.

- Fuite d'eau rue de l'Hôtel Laisney.

M. le Maire informe que la fuite d'eau à l'Hôtel Laisney a été réparée, ce jour même, par les services de Saint-Lô Agglo.

- Site internet.

Le premier magistrat informe que le site de la commune prend forme, une réunion se tiendra le vendredi 3 février avec les élus en charge de ce dossier et les intervenants extérieurs.

- La Transpintelière.

M. le Maire indique que les habitants de la Pintelière qui se sont déjà plaints de nuisances (circulation, odeur) vont sûrement réitérer leur réclamation.

M. le Maire rappelle s'être rendu avec le secrétaire général de la Préfecture sur la plateforme située à la Pintelière. Il rappelle que certains plaignants ont assisté à la séance du conseil municipal du 17 novembre 2021.

- Location logement impasse du Chai - Manche Habitat.

M. le Maire informe qu'un logement appartenant à Manche Habitat, impasse du Chai, s'est libéré, la commune dispose du droit de proposer des candidats pour les logements disponibles.

A ce titre et en raison de nombreuses demandes reçues en mairie, M. le Maire propose de réunir le CCAS pour les étudier.

• Signatures d'actes.

M. le Maire informe avoir signé les actes notariaux suivants :

- Acquisition accès aux terrains de tennis (délibération N° 70 du 09/11/2022)
- Aliénation d'un chemin aux Fontaines 410 € (délibération N° 52 du 05/10/2022)
- Acquisition de 2 parcelles pour le lotissement 164 540 € (délibération N° 65 du 09/11/2022)

• Location presbytère.

M. le Maire informe le conseil que certains loyers ne sont pas réglés par un locataire d'un logement communal. Il informe l'avoir contacté et indique suivre ce dossier.

• Permis le Mesnil Don.

Le premier magistrat informe avoir délivré un permis de construire le 14 novembre 2022 au Mesnil Don pour la réhabilitation et le changement de destination d'un bâtiment. Il indique que le pétitionnaire abandonne son projet en raison de désaccord avec le voisinage.

• Calendrier des réunions.

M. le Maire propose les dates des prochaines séances du conseil municipal, à savoir :

- mercredi 8 mars 2023 à 20h30
- mercredi 5 avril 2023 à 20h00
- mercredi 10 mai 2023 à 20h00
- mercredi 7 juin 2023 à 20h00
- mercredi 5 juillet 2023 à 20h00

• Absence et permanence.

M. le Maire informe qu'il sera absent du 15 au 24 février. Il sera joignable et signera les documents nécessaires au bon fonctionnement de la commune de façon dématérialisée.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, M. le Maire clôt la séance à 22h45.